

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette en fibres de cellulose de canne à sucre, sans liant hydrophobe recouvert d'un film PE



DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	AGRO CONCEPT EMBAL
	Date de la demande	Juin 2016
	Dénomination	Barquette en fibres de cellulose de canne à sucre
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Produits alimentaires (poisson, viande, charcuterie,...)
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Barquette
	Dimension (cm)	23 x 14,5 x 3
	Masse vide	21 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (Fibres de cellulose de canne à sucre sans liant hydrophobe destiné à lier les fibres de cellulose entre elles) /PE
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Echantillon non imprimé
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	95 %
	Plastique (PE)	5 %
	Encre	-
	⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
AVIS REFERENTS		
Avis Technique n°60		

PRE-REQUIS

- Conformément à l'avis général sur les nouveaux matériaux (AG n°1), la présence de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion de ce type de fibres de cellulose entre elles constitue un critère majeur d'évaluation de la recyclabilité : dans le cas présent, en leur absence, l'emballage reste parfaitement défibrable et donc, a priori, recyclable.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».
- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention  Pas d'impact  En cours d'étude  Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

La barquette étudiée ne contient pas de liant hydrophobe destiné à assurer la cohésion des fibres de cellulose entre elles.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme EN 643 regroupant les emballages mêlés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de la barquette dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande de minimiser la fraction plastique dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine de la baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière.

Par ailleurs, dans le cas où le support serait imprimé, le CEREC recommande :

- l'intégration d'un dispositif permettant au consommateur de séparer plus facilement la fraction cellulosique de la fraction plastique et ce, afin de faciliter l'opération du recyclage effectif de la fraction cellulosique (exemple : élément facilitant la recyclabilité) ;
- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette en fibres de cellulose de canne à sucre dans le bac destiné aux emballages recyclables.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Gérard LASSERRE